

Compte rendu de l'Assemblée générale
de l'association « Le vent tourne à Jouhet »
tenue à Jouhet le 30 octobre 2018

Présents ou représentés : Jean-Eudes Arlot, Marie-Hélène Arlot, Jean-Luc Duquesne, Paul Genet, Jocelyne Granger, M.Mme Lomer, Nathalie Renaud, Mireille Valax (procuration)

Ordre du jour :

- 1-Rapport moral
- 2-Rapport financier
- 3-Actions à mener
- 4-Election du bureau de l'association
- 5-Questions diverses

L'assemblée générale s'ouvre à 20h30.

1-Rapport moral

Un rappel des activités de l'association est fait. Depuis la décision de la préfète de ne pas autoriser l'enquête publique pour le projet d'Eole-RES sur la commune, la mobilisation des membres est retombée alors que le danger est loin d'être écarté. La société Eole-RES a déposé un recours gracieux auprès du tribunal administratif qui sera examiné en décembre. Les décisions du tribunal administratif sont malheureusement souvent contraires aux préconisations des préfets, la sauvegarde du patrimoine bâti ou naturel n'étant pas une raison suffisante pour empêcher des projets. Il apparaît pourtant que les riverains, plutôt favorables il y a quelques années, sont aujourd'hui beaucoup plus défavorables à ces projets.

L'association « le vent tourne à Jouhet » regroupe surtout des habitants de Rillé et peu d'habitants du bourg de Jouhet, éloigné du site prévu, moins concernés. La question se pose de rattacher notre association à d'autres associations proches comme celle de Journet. Il apparaît cependant utile qu'il y ait une association spécifique pour la commune de Jouhet. Cependant, nos actions ne peuvent se faire qu'en lien avec les autres associations qui regroupent plus de monde. L'association de Journet concerne toute la commune du fait de multiples projets et l'association de défense de la vallée de la Gartempe regroupe plusieurs communes et un plus grand nombre de personnes concernées.

2-Rapport financier

La démobilisation des membres suite à la décision de la préfète n'a pas encouragé le renouvellement des cotisations : nous avons reçu 27 cotisations d'un montant de 2 à 5 euros. Les dépenses se montent à 15 euros (photocopies) et il reste 64 euros en caisse. La cotisation de base pour les membres reste fixée à 2 (deux) euros

3-Actions à mener

Les actions à mener dans les semaines à venir sont les suivantes :

-motiver les habitants de la commune de Jouhet pour adhérer à l'association et solliciter les membres non à jour de leur cotisation

- prendre contact avec les associations des communes limitrophes pour des actions communes
- prendre contact avec des associations de défense de l'environnement et du patrimoine pour voir nos points de convergence
- prévoir une réunion après la décision du tribunal administratif.

4-Election du bureau de l'association

Le nouveau bureau est désigné à l'unanimité : président J.L. Duquesne, trésorière : M.H. Arlot, secrétaire : J.E. Arlot, secrétaire-adjointe : J. Granger

5-Il n'y a pas de questions diverses et l'assemblée générale se termine à 22h35.

Annexe : (texte à diffuser)

L'association « le vent tourne à Jouhet » qui défend les riverains du projet Eole-RES. Elle défend le patrimoine naturel et touristique de la commune en coopération avec les associations similaires des communes environnantes. Elle a tenu son assemblée générale le 30 octobre dernier.

L'association a pris acte du refus motivé de la préfète de lancer une consultation publique pour le projet d'installation d'éoliennes industrielles par la société Eole-RES sur les communes de Jouhet, Montmorillon et Journet. Cependant, la société Eole-RES a déposé un recours gracieux auprès du tribunal administratif pour faire annuler cette décision. Il convient de rester mobilisé, le tribunal administratif étant peu sensible aux arguments développés par les services de la préfecture pour sa décision.

Toutes les études d'impact indépendantes réalisées (en particulier celle ne retenant pas la zone comme territoire favorable à l'implantation d'éoliennes) jusqu'à aujourd'hui montrent la fragilité de ce territoire qui ne supporterait pas cette industrialisation.